

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PASSÉ EN APPEL D'OFFRES

**MISSION DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE,
JURIDIQUE ET ECONOMIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE**

RELATIVE A

**La réhabilitation du bâtiment IUT et la création de deux extensions
(bâtiment scientifique et bibliothèque)**

SUR LE SITE DE SAINT-LO

MARCHE N° 2024950MAPI085

Date limite de dépôt des offres :

LUNDI 20 JANVIER 2025 avant 12 h 00

SOMMAIRE

1 - Objet du contrat	4
2 - Etendue de la consultation.....	4
2.1 - Mode de passation	4
2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature.....	4
2.3 - Type de contrat/accord-cadre.....	5
2.4 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3 - Conditions de la consultation	5
3.1 - Délai de validité des offres.	5
3.2 - Groupement d'entreprises	5
4 - Remise du DCE	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents et pièces à produire	6
5.2 - Visite sur site.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique.....	9
6.2 - Copie de sauvegarde	9
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédure de recours.....	11

AIDE A LA DEMATERIALISATION

Toute la procédure « marché public » est réalisée exclusivement par voie dématérialisée.

L'ensemble des échanges (questions/réponses, rejets, notification, avenants...) est réalisé électroniquement via le site www.marches-publics.gouv.fr ; renseignez une adresse qui sera privilégiée lors de ces différents échanges électroniques.

L'acte d'engagement sera transmis uniquement au futur titulaire et devra être signé en original, soit en signature manuscrite, soit en signature électronique (une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique valable).

Concernant l'utilisation de la plateforme en ligne, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- si le présent dossier a été téléchargé de manière anonyme ou via un agrégateur, les réponses aux éventuelles questions ou les modifications de DCE ne leur parviendront pas ;
- si le nom d'un fichier est trop long, des problèmes peuvent être rencontrés au téléchargement des offres ;
- compte-tenu du temps de transfert, il est fortement conseillé de prévoir un délai de téléchargement du dossier de réponse. Le téléchargement la veille de la date limite est une bonne pratique.

Contenu du dossier de la consultation :

☒ Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes

- Annexe 1 : Cadre type CANDIDATURE
- Annexe 2 : Cadre type DPGF

☒ Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes

- Annexe 1 : Dossier de 9 plans
- Annexe 2 : Charte BIM externe de l'université
- Annexe 3 : Nomenclature de référencement des documents
- Annexe 4 : Etudes préalables 2019-2023 (3 documents)
- Annexe 5 : Guide de constitution du dossier unique de validation des opérations immobilières
- Annexe 6 : REFERENTIEL IMMOBILIER de l'enseignement supérieur et de la recherche (tome 2)
- Annexe 7 : Planning prévisionnel de la mission

1 - Objet du contrat

Le présent marché a pour objet de fournir à l'université une assistance technique, juridique et économique à maîtrise d'ouvrage relative à :

- La réhabilitation fonctionnelle et technique du bâtiment IUT (Institut Universitaire de Technologie) Saint Lô existant, comprenant l'intégration de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education)
- La construction de deux extensions : un nouveau bâtiment scientifique (LUSAC) et une bibliothèque tiers-lieu.

La mission sera pilotée par :

Université de Caen Normandie - Direction du Patrimoine et de la Logistique
Esplanade de la Paix CS 14032 CAEN CEDEX 5

L'opération concerne le site :

Université de Caen Normandie - Site de St Lô
120 Rue de l'Exode, 50000 SAINT-LÔ

2 - Etendue de la consultation

2.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R.2162-5 du Code de la Commande Publique.

2.2 - Décomposition de la consultation et nomenclature

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- Services d'études (79311000-7)
- Service d'assistance technique (71356200-0)
- Services d'architecture (7120000-0)
- Services d'architecture, d'ingénierie et de planification (71240000-2)
- Études de faisabilité, service de conseil, analyse (71241000-9)
- Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts (71241000-6)
- Services d'ingénierie (71300000-1)
- Service de conseil en matière d'ingénierie et de construction (71310000-4)
- Calcul des coûts, contrôle des coûts (71244000-0)

Les prestations sont réparties en lot unique. La mission forme un ensemble cohérent qui nécessite, tant pour des raisons techniques de fonctionnement que pour des raisons financières d'économie générale cette absence d'allotissement.

2.3 – Conditions de participation à la consultation

Les candidats devront présenter une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude (compétences à justifier par un certificat, une attestation, ou une ou plusieurs référence(s), ou tout autre moyen pertinent), notamment :

- **Expertise en programmation immobilière de l'enseignement supérieur dans le domaine scientifique et de la recherche ;**
- **Expertise en programmation architecturale, fonctionnelle et technique ;**

- Expertise en analyse des usages ;
- Expertise en ingénierie TCE (structure, réseaux, fluides, Sécurité Incendie, Accessibilité);
- Expertise en économie de la construction ;
- Expertise en Ingénierie environnementale et thermique ;
- Expertise en rédaction et suivi de marchés globaux de conception-réalisation ;
- Expertise environnementale et construction durable ;
- Expertise en montage juridique de marchés globaux de conception-réalisation ;
- Expertise en assistance à maîtrise d'ouvrage en BIM (Building Information Modeling) au sens de la norme ISO 19650 ;
- Expertise en établissement recevant du public ;
- Expertise scientifique dans les domaines relevant des organismes suivants :
 - Réglementations sur les installations utilisant de d'hydrogène liquide

2.4 - Type de contrat

Voir article 1 du CCP.

2.4.1 - Prestations supplémentaires éventuelles

Voir l'article 1.2 du CCP.

2.4.2 - Variantes

Voir l'article 1.2 du CCP.

2.5 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Voir l'article 2 du CCP.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Groupement d'entreprises

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises, étant entendu que le groupement doit être constitué dès le stade de la candidature

Il n'est pas autorisé aux candidats de présenter plusieurs offres pour un marché en agissant à la fois en qualité de mandataire d'un groupement et en qualité de co-traitant d'un ou plusieurs groupements. Il est admis à un candidat d'être membre de plusieurs groupements à la condition de ne pas être mandataire de l'un d'eux.

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou conjoint avec mandataire désigné. Le groupement conjoint sans mandataire n'est pas autorisé.

La répartition financière des prestations par cotraitant sera indiquée dans l'annexe prévue à cet effet, et les documents demandés (RIB, Kbis, attestation d'assurance) seront joints à l'offre pour chaque cotraitant.

4 - Remise du DCE

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivant : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents et pièces à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique :

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignement concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) – Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation	NON
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)	NON

Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail (DC1)	NON
Attestations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année précédente	NON
Extrait Kbis ou documents justifiant de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou registre des métiers (RM) ou à défaut, récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) pour les entreprises en cours d'inscription	NON
Pour les candidats étrangers, attestations équivalentes délivrées par les autorités compétentes. Si ces documents ne sont pas en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté	NON
Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard de l'article R. 324-4	OUI *
Relevé d'identité bancaire	NON

* : signature manuscrite scannée acceptée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)	NON
En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet	NON
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années : seront précisés l'effectif total et l'effectif propre à la compétence représentée <u>Ces données seront présentées selon le cadre type n°1 joint en annexe 1</u>	OUI
Liste des principaux services similaires au présent marché et effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. <u>Les références seront présentées selon cadre type n°2 joint en annexe 1, à raison de 3 références par opérateur économique</u>	NON
Certificats de qualifications professionnelles telles que celles délivrées par l'OPQTECC (codes : 0101 à 0108, 0110, 0201, 0202, 0301 à 0304...) et l'OPQIBI (codes : 1A, 1B, 1C, 3, 4...), la certification ISO 9001, les certifications environnementales, etc. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine	NON

En cas de non présentation des preuves des références et qualifications exigées, la candidature sera considérée comme non-conforme et éliminée.

Ces renseignements seront présentés selon les modalités détaillées dans les cadres types n°1 et 2 « candidature » joints au dossier de consultation.

Pièces de L'offre :

- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) renseignée, en format tableur**
- **Un mémoire technique comprenant les quatre chapitres suivants en détaillant :**
 - I. Prise en compte du contexte et des enjeux de la mission, notamment :
 - La méthodologie et outils proposés pour répondre au contexte (diversité des acteurs et des usages projetés, phasage, procédure en conception-réalisation, opération en site occupé...)
 - La méthodologie et outils proposés pour répondre aux objectifs de l'opération (programmatiques, techniques, calendaires, environnementaux, financiers, BIM...)

NOTA : Les paraphrases et recopies excessives du CCTP ne seront pas prises en considération dans l'analyse.

II. Conditions de réalisation et de restitution des missions, notamment :

- La méthodologie et outils proposés pour répondre à chaque élément de mission
- La nature et le contenu des documents produits ;
- La description des moyens de communication mis en œuvre avec les différents intervenants de l'étude.

III. Description de l'équipe, notamment :

- La composition nominative de l'équipe envisagée pour réaliser la mission. Le responsable de la mission et, le cas échéant, l'interlocuteur de référence du pouvoir adjudicateur devront être clairement identifiés.
- La description de la répartition des tâches par mission et par membres de l'équipe envisagés pour l'exécution de la mission.
- Le niveau de qualification et d'expérience sur des missions similaires du responsable et de chacune des personnes affectées à l'exécution des prestations (présentation de **CV** ou tout autre document équivalent).

IV. Description des dispositions en matière de Responsabilité Sociétale de l'Offre, notamment :

- Dispositions sociales
- Dispositions environnementales
- Dispositions éthiques.

Ce mémoire ne devra pas excéder une vingtaine de pages au format A4 (ou 10 feuilles A4 recto-verso), hors CV.

En annexe au mémoire méthodologique (non comprise dans le décompte des pages), le candidat veillera à présenter des **exemples de livrables**, soit « blancs » soit réalisés antérieurement pour des prestations comparables.

- **Une attestation d'assurance professionnelle**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visite sur site

La visite du site n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des lieux.

Ils ne pourront invoquer par la suite une méconnaissance des lieux pour modifier leurs prix ou prétendre à une rémunération complémentaire de la personne publique.

A l'issue de la visite un certificat de visite des lieux sera transmis.

Une visite est organisée aux date et heure suivantes :

le mercredi 08/01/2025 à 14h30

L'ensemble des questions devront être déposées sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour permettre en retour une réponse. Aucune réponse ne sera apportée le jour de la visite.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant les date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document via la plateforme de dématérialisation PLACE www.marches-publics.gouv.fr

6.1 - Transmission électronique

La transmission électronique des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT +01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais indiqués ci-dessus, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier à l'adresse suivante :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 Caen CEDEX 5

Ou par voie dématérialisée à l'adresse mail : marches.publics@unicaen.fr

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.

- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères d'analyse	Pondération
N1- Références en adéquation avec les compétences décrites	10%
N2- Valeur technique Sous-critères d'analyse : N2.1 Compréhension du contexte et des enjeux de la mission [5%] N2.2 Qualité et cohérence de la méthodologie [30%] N2.3 Qualité des moyens proposés et leur organisation [15%] N2.4 Cohérence entre les temps passés et la nature des missions [5%]	55%
N3- Dispositions relatives à la Responsabilité Sociétale de l'offre*	5%
N4- Prix	30%

*** Ces dispositions devront concerner spécifiquement les prestations à exécuter dans le cadre du présent marché.**

Analyse de la PSE : La PSE n°1 sera analysée et le choix de la lever ou non se fera avant classement des offres entre elles.

Le pouvoir adjudicateur comparera donc une offre par candidat (soit son offre de base, soit l'offre de base avec PSE n°1 retenue par le pouvoir adjudicateur) au regard des critères de choix annoncés plus haut.

À chaque critère et sous-critère, sera attribuée une note selon le barème ci-dessous :

Appréciation	Note
Aucune information	0
Peu satisfaisant	25
Moyennement satisfaisant	50
Satisfaisant	75
Très satisfaisant	100

La note de chaque critère ou sous-critère sur 100 sera alors ramenée à une note pondérée selon les pondérations citées à l'article précédent.

- Une note N1 sur 10 points sera attribuée à chaque offre.
- La note N2 sur 55 points correspondra à la somme des notes de chacun des sous-critères.

Pour chaque offre, le critère technique sera analysé au regard de l'offre y compris tranches optionnelles et PSE retenue.

- Une note N3 sur 5 points sera attribuée à chaque offre.

La note N4 Prix sera déterminée au regard de la formule suivante :

$$\text{Note} = 30 * (\text{prix de l'offre la moins-disante} / \text{prix de l'offre analysée})$$

La note finale (NF) sur 100 points de chaque offre sera obtenue par application de la formule :

$$\text{NF} = \text{N1} + \text{N2} + \text{N3} + \text{N4}.$$

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Caen.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA, et dès la signature du contrat dans un délai : 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été

effectuée. L'acheteur a donc intérêt à publier un avis d'attribution le plus rapidement possible après la notification du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

En cas de difficulté survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX